

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

Séance du mercredi 03 mai 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 21/04/2023

Date d'affichage : 10/05/2023

N° Délibération : 12-05-2023

Présents : MM. Frédéric BÉRULLIER, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés : Mme Ophélie COUZEREAU représentée par M. Vincent RETOURNÉ, Mme Claire DACHICOURT représentée par M. Michel VAN DE VELDE.

Absents : Mme Chrystèle CATEL, M. Marino PEGORARO, M. Hervé PROYART.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. Gabriel LEFEVRE est nommée secrétaire de séance.

DEL N°12-05-2023 Adhésion groupement de commandes restauration scolaire :

Rapport de M. Le Maire,

Dans le cadre des articles L2113-6 et L 2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 avril 2023 relative au groupement de commandes- restauration collective scolaire et ACM.

Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre de l'actuel groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2023.

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour ce marché de prestations : Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an).

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose d'assurer la coordination de ce groupement.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2023, portant sur la création du groupement de commandes Restauration collective scolaire et ACM,

Les communes, syndicats, associations sont appelés à délibérer pour adhérer au groupement et signer la convention constitutive approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité, 9 voix pour**,

(Frédéric BÉRULLIER, Jérémy DEVOS, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE ; Ophélie

COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Claire DACHICOURT représentée par Michel VAN DE VELDE) :

- **Décide** d'adhérer au groupement de commandes créer par la CCALN portant sur un marché de prestations « **Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)** pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 (reconductible 1 an)
- **Entérine** les termes de la convention constitutive ci-jointe,
- **Désigne** M. Vincent RETOURNÉ comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres créée pour ce groupement,
- **Autorise** M Le Maire à signer la convention et tous les documents en rapport avec l'exécution et la mise en œuvre de cette décision.

Le secrétaire de séance
Gabriel LEFEVRE



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE



- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 10 mai 2023.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 10 mai 2023.